

Agence européenne pour la reconstruction: création et fonctionnement

2000/0112(CNS) - 10/06/2002 - Document de suivi

OBJECTIF : présenter le rapport annuel 2001 sur les activités de l'Agence européenne pour la reconstruction. **CONTENU** : L'Agence européenne pour la reconstruction est chargée de gérer les principaux programmes d'aide de l'UE en République fédérale de Yougoslavie (Serbie, Kosovo et Monténégro) et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM). L'Agence a été créée en février 2000 ; son siège se trouve en Grèce à Thessalonique et des centres opérationnels ont été établis à Pristina, Belgrade, Podgorica et Skopje. Cette agence indépendante de l'Union est responsable devant le Conseil et le Parlement européens. Elle est contrôlée par un conseil d'administration où siègent la Commission et des représentants des 15 États membres de l'Union. En 2001, l'Agence a assumé la responsabilité de la gestion d'une nouvelle enveloppe de quelque 525 mios EUR au titre des fonds délégués par l'UE. En fin d'année, l'Agence contrôlait un portefeuille total d'environ 1,2 milliards d'EUR répartis entre ses centres opérationnels de Belgrade, Pristina et Podgorica. Les programmes gérés par l'Agence poursuivent les trois objectifs principaux suivants : 1) exécuter la reconstruction matérielle et économique immédiate (réhabilitation et réparation des infrastructures essentielles et des réseaux publics tels que l'énergie, le logement, l'eau et les transports); 2) mettre en place les bases du développement d'une économie de marché et favoriser l'entreprise privée (soutien au développement des entreprises, à l'agriculture et à la santé); 3) soutenir l'établissement de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit (en renforçant l'administration locale, les ONG, les médias et le pouvoir judiciaire). Le soutien apporté par l'UE se traduit aussi par une aide macro-économique, humanitaire, à la démocratisation, à la douane et à la planification budgétaire ainsi que par un appui en faveur des programmes d'échange scolaire. Ce soutien se traduit aussi par des contributions bilatérales apportées par des États membres de l'UE. En 2001, les programmes financés par la CE et gérés par l'Agence, par l'intermédiaire de trois centres opérationnels, ont continué à être axés sur trois principaux domaines d'activité : - dans le cadre de la reconstruction matérielle et économique (qui représente environ 60% de la nouvelle enveloppe attribuée à l'Agence en 2001, contre 76% en 2000) : le programme a continué à répondre aux besoins les plus urgents des citoyens en matière d'approvisionnement en énergie et en eau, de logement et de transport. Cette activité, loin d'être achevée, continuera à bénéficier d'un financement important; - dans le cadre de la mise en place des bases du développement d'une économie de marché et du soutien à l'entreprise privée (soit près de 25% de la nouvelle enveloppe en 2001, contre 19% en 2000) : le programme a continué à soutenir le développement des entreprises (essentiellement, par une aide au secteur bancaire et à la croissance des PME qui, par ce biais aussi, bénéficient de micro-crédits), tout en soutenant l'agriculture et les communautés rurales et en améliorant la qualité de la prestation des systèmes de santé national et régional; - en ce qui concerne le soutien à l'établissement de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit (soit environ 15% de la nouvelle enveloppe en 2001, contre 5% en 2000) : le programme a continué à dispenser une formation et à apporter des conseils aux administrations locales tout en renforçant les ONG, les médias et le pouvoir judiciaire. L'Agence envisage, maintenant, de se détourner progressivement de son principal domaine d'activité au profit des deuxième et troisième domaines. Cette attitude s'explique par le fait qu'outre la reconstruction des infrastructures matérielles, l'Agence est aussi chargée de la mission plus difficile et plus complexe de faciliter la reconstruction des sociétés et des économies. Ceci implique nécessairement un travail à long terme et viable mais aussi moins quantifiable dans la mesure où il comprend la "reconstruction" nécessaire au sein des communautés elles-mêmes, dans les cadres structurels favorables à l'entreprise, dans l'expression de la liberté de la presse et au sein du fonctionnement d'une administration et d'institutions publiques.